

1. Champ d'application

Les présentes conditions d'utilisation de HBL bLink (ci-après «Conditions») s'appliquent aux prestations de la Banque hypothécaire de Lenzburg SA (ci-après la «HBL») énumérées au point 2. Elles complètent les conditions générales (ci-après «CG») et les conditions d'utilisation de l'E-banking de HBL (ci-après «Conditions E-Banking») et prévalent sur ces dernières en cas de contradiction. Elles règlent les prestations pour les opérations bancaires qui trouvent leur fondement dans des contrats ou des conditions commerciales séparés.

2. Offre de Services

La HBL propose une prestation (ci-après «Service») qui permet au client ou à la cliente de la banque (ci-après «Client») et à ses éventuels mandataires (ci-après conjointement «Utilisateur») d'échanger avec des prestataires de services tiers externes (ci-après «Prestataire») des données ou des informations relatives au compte ou au dépôt (comme par exemple des informations sur le compte ou des ordres de paiement) et des données nécessaires à l'exécution du Service (ci-après conjointement «Données»).

L'Utilisateur peut demander à la HBL d'échanger des Données avec des Prestataires dans les constellations suivantes :

- En tant que «Service Provider», la HBL répond aux demandes de services des Prestataires. Ce faisant, la HBL envoie des Données à ces Prestataires et peut recevoir des ordres de ces derniers (ci-après «Service Provider»);
- En tant que «Service User», la HBL demande des Données à des Prestataires. Ce faisant, la HBL reçoit des Données de ces Prestataires et peut leur envoyer des ordres (ci-après «Service User»).

La transmission des Données de la HBL à un Prestataire, respectivement d'un Prestataire à la HBL, s'effectue indirectement par le biais de la plateforme «bLink» (ci-après «Plateforme») exploitée par SIX BBS SA (SIX).

L'obligation de prestation de la HBL en tant que Service Provider s'étend à l'exécution de l'envoi des Données demandées à la Plateforme ou, en tant que Service User, à la réception des Données de la Plateforme et à la mise à disposition de ces Données dans l'E-banking de l'Utilisateur.

Dans la mesure où un Service implique une passation de commande à la HBL (p. ex. un ordre de paiement), une validation supplémentaire par l'Utilisateur peut être nécessaire vis-à-vis de la HBL.

Avec l'activation du Service par l'Utilisateur, tous les comptes et dépôts gérés dans le cadre de la relation d'affaires du Client et disponibles dans l'E-banking de la HBL font l'objet du Service.

La HBL se réserve le droit d'adapter le Service à tout moment, d'introduire de nouveaux Services ou de ne plus proposer les Services existants, ainsi que de refuser l'exécution d'ordres sans en donner les raisons, si ceux-ci ne devaient pas correspondre aux directives de conformité internes de HBL.

3. Clé d'identification (Token)

Après activation du Service dans l'E-banking de l'Utilisateur à l'aide des caractéristiques d'identification valables (cf. ch. 2 Conditions E-Banking), des clés d'identification électroniques (ci-après «Token») sont délivrées par la HBL ou le Prestataire.

En tant que Service Provider, la HBL émet un Token pour le Prestataire et le lui remet via la Plateforme. Le Prestataire est alors lui-même responsable de la gestion sécurisée du Token et des traitements de Données qu'il effectue. La HBL ne peut assumer aucune obligation de surveillance ou autre à cet égard.

En tant que Service User, le Prestataire émet un Token pour la HBL, qui est enregistré dans le Token Store de SIX pour la HBL.

La transmission de Données d'un Prestataire à la HBL ou de la HBL à un Prestataire n'a lieu qu'après validation réussie du Token. La HBL n'a aucune influence sur l'utilisation légale du Token par le Prestataire.

4. Prestataires agréés

La sélection et l'activation des Prestataires ainsi que le choix des Services utilisés sont effectués par l'Utilisateur.

Pour le Service, l'Utilisateur peut choisir exclusivement des Prestataires autorisés par la HBL et la Plateforme. La HBL se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des Prestataires du Service, par exemple en cas de violation du devoir de diligence.

L'Utilisateur prend connaissance du fait que les Prestataires fournissent leurs prestations de manière autonome et sans participation ou contrôle de la part de la HBL. Cela concerne en particulier la gestion autonome de l'accès du Prestataire, qui autorise ses clients à déclencher des demandes à la HBL en tant que Service Provider via la Plateforme.

5. Traitement et communication des Données

La HBL est soumise à des obligations légales de confidentialité des données relatives à la relation d'affaires entre le Client (ci-après «Données clients»), notamment dans le cadre du secret bancaire suisse et du droit de la protection des données.

Le Client prend connaissance du fait que tous les Utilisateurs (notamment les mandataires) qui disposent des caractéristiques d'identification valables pour utiliser l'E-banking de la HBL du Client peuvent activer le Service et initier un échange de Données via la Plateforme de/vers un Prestataire.

Le Client prend connaissance du fait qu'en envoyant des Données à un Prestataire via la Plateforme, ces Données sont communiquées au Prestataire et à l'exploitant de la Plateforme et le Client libère par la présente la HBL (ainsi que sa direction d'entreprise, ses employés, ses représentants et ses mandataires) de ces obligations de confidentialité et consent aux communications de Données correspondantes (point 12 des CG).

L'Utilisateur prend connaissance, avec son accord, du fait que la HBL peut utiliser les Données reçues pour l'assistance et le conseil complets, les vérifier ainsi que les enregistrer et les utiliser dans le cadre de ses obligations réglementaires et légales.

Après la fin du Service, la HBL supprimera les Données reçues d'un Prestataire, sous réserve des obligations légales de documentation et d'archivage.

Pour plus d'informations sur le traitement des Données clients par la HBL, veuillez consulter la déclaration de protection des données de la HBL, disponible à l'adresse suivante : www.hbl.ch/rechtliches.

6. Utilisation des Données par la Plateforme ou le Prestataire

Le flux de Données de HBL vers le Prestataire et de ce dernier vers la HBL s'effectue indirectement via la Plateforme au moyen d'une interface de programmation d'applications (ci-après «interface API») mise à disposition par SIX.

6.1. Utilisation des Données par la Plateforme

L'exploitant de la Plateforme peut utiliser les Données de l'Utilisateur aux fins suivantes, pour autant qu'elles ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'Utilisateur :

- exploitation de la Plateforme ;
- Assistance et suivi des demandes des Service User et des Service Provider ;
- Développement du Service.

La HBL n'a aucun contrôle sur l'utilisation des Données par l'exploitant de la Plateforme.

6.2. Utilisation des Données par le Prestataire

La transmission des Données de la Plateforme au Prestataire ou du Prestataire aux systèmes de l'Utilisateur ainsi que l'utilisation des Données chez le Prestataire lui-même sont régies exclusivement par les contrats conclus entre l'Utilisateur et le Prestataire, en particulier par sa déclaration de protection des données. Le Prestataire est responsable de la garantie de la sécurité ainsi que du respect de la protection des données dans son domaine de prestations. La HBL n'a aucune influence ni aucun contrôle sur l'utilisation des Données et les mesures de sécurité du Prestataire. Les Données peuvent être stockées par ce dernier à l'étranger. Dans ce cas, elles ne sont pas soumises aux dispositions de protection du droit suisse, notamment au secret bancaire. Le Prestataire agit exclusivement en tant qu'auxiliaire auquel l'Utilisateur fait appel. C'est pourquoi HBL décline toute obligation de vérification ou de surveillance et toute autre responsabilité pour les prestations ou les omissions du Prestataire.

7. Devoir de diligence des Utilisateurs

Si l'Utilisateur souhaite mettre fin au Service entre HBL et un Prestataire qu'il a autorisé ou le limiter à certaines transactions, l'Utilisateur doit supprimer ou limiter le Service.

Dans le cas où la HBL, en tant que Service Provider, envoie des Données à un prestataire tiers, l'Utilisateur peut procéder à la suppression dans l'E-banking de la HBL. Dans le cas où la HBL, en tant que Service User, reçoit des Données d'un Prestataire, l'Utilisateur doit procéder à la suppression dans les systèmes et selon les instructions du Prestataire.

Le Prestataire vérifie l'autorisation de l'Utilisateur sur la base de ses propres moyens de légitimation qui ne sont pas délivrés par HBL. L'Utilisateur garde ces moyens de légitimation secrets conformément aux dispositions du Prestataire et les protège contre une utilisation abusive par des personnes non autorisées.

En outre, les obligations générales de diligence s'appliquent conformément aux Conditions de E-Banking.

8. Blocage du Service

Un blocage temporaire de l'accès E-banking de l'Utilisateur (par ex. suite à la saisie répétée d'un mot de passe erroné) n'entraîne pas automatiquement le blocage de l'accès au Service. La HBL n'est pas non plus tenue d'interdire l'accès au Service dans de telles situations. Pour bloquer l'accès au Service, l'Utilisateur peut prendre contact avec la HBL (cf. point 12).

9. Disponibilité du système

La HBL se réserve le droit de limiter, d'interdire ou d'interrompre l'accès au Service à tout moment et sans avoir à se justifier. La HBL ne peut garantir à tout moment un accès ininterrompu ou sans perturbation au Service. La HBL se réserve également le droit de procéder à des interruptions temporaires du Service afin de prévenir des risques de sécurité ou d'effectuer des travaux de maintenance. Aucune réclamation ne peut être adressée à la HBL en raison de blocages, d'interruptions ou de retards.

10. Exclusion de garantie et de responsabilité

La HBL fournit ses prestations avec la diligence requise par les usages commerciaux. La HBL n'a cependant aucune influence sur la fourniture des prestations par l'exploitant de la Plateforme. De même, la HBL n'a aucune influence sur la fourniture des prestations par les Prestataires auxquels l'Utilisateur fait appel. Cela vaut en particulier pour l'utilisation correcte des moyens de légitimation délivrés par le Prestataire et pour l'utilisation des Données par le Prestataire conformément au contrat. L'exploitant de la Plateforme et les Prestataires sont en général des infrastructures ou des instituts qui ne sont pas soumis à une surveillance. La HBL n'a pas de fonction de surveillance à cet égard. Par conséquent, la HBL décline toute garantie ou conséquence de responsabilité pour ces parties et leurs activités ou omissions. Par ailleurs, les dispositions des Conditions E-Banking s'appliquent. L'Utilisateur en prend connaissance et les accepte.

La garantie et la responsabilité sont exclues en particulier pour les éléments suivants :

- la conservation en toute sécurité et l'utilisation conforme du Token délivré par la HBL et des moyens d'authentification délivrés par le Prestataire ;
- l'utilisation légale des Données chez l'exploitant de la Plateforme et chez le Prestataires ;
- la sécurité des Données transmises par et à l'interface API ;

- la composition du contenu des demandes de Service et leur transmission à l'interface API ;
- tout acte ou omission de l'exploitant de la Plateforme et du Prestataire en rapport avec la transmission électronique des Données.

L'Utilisateur prend connaissance du fait que les Données transmises dans le cadre du Service peuvent différer d'autres données et justificatifs transmis par la HBL. Les Données fournies ne donnent pas une image complète ni actuelle de la situation patrimoniale effective.

11. Frais

Pour le Service, la HBL peut demander des frais au Prestataire. Le montant maximal de ces frais est indiqué dans le tableau des frais de la HBL (hbl.ch/dienstleistungspreise). L'Utilisateur prend connaissance de ces tarifs publiés sous le lien ci-dessus. En prenant connaissance de ces tarifs, il renonce expressément à toute demande de restitution éventuelle. La HBL se réserve le droit d'exiger également de l'Utilisateur des frais pour le Service (point 9 des CG). La HBL a le droit de débiter les prix perçus directement d'un compte de l'Utilisateur. La HBL se réserve le droit d'adapter les listes de prix à tout moment, notamment en cas de modification des conditions du marché ou pour d'autres raisons objectives.

12. Points de contact

La hotline pour le support et le blocage du Service est visible sur le site Internet de la HBL (hbl.ch/multibanking). La hotline est disponible pendant les heures de Service indiquées sur le site Internet.

13. Entrée en vigueur et modifications

Ces Conditions remplacent toutes les versions précédentes et entrent en vigueur immédiatement. La HBL se réserve le droit de modifier ces Conditions à tout moment. Celles-ci sont communiquées au Client par voie de circulaire ou par tout autre moyen approprié et sont considérées comme acceptées sans contestation dans un délai de 30 jours.

HBL/01.01.2025